

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Fatih DEMIRAY

Membres présents : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 11

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Jacqueline PALLUY pouvoir à M. Stéphane GENIN
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

Mme Anne-Lise LANSAQUE

Délibération n°20250623DEL27

POLITIQUE DE LA VILLE
Programmation sociale 2025 du Contrat de Ville

RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET

Mesdames, Messieurs,

L'appel à projets pour la programmation annuelle 2025 du Contrat de Ville a été lancé en novembre dernier auprès des structures du territoire. Des rencontres ont été organisées courant janvier (en présence de la Ville, de l'État, de la Caisse d'allocations familiales, de la Métropole) avec les opérateurs qui ont ainsi pu présenter le bilan de leurs actions menées à Parilly et Terrailon en 2024 et les perspectives pour l'année 2025.

Le tableau annexé à la délibération retrace les demandes reçues dans ce cadre. Elles sont classées selon les 6 grands enjeux de la Convention Locale d'Application brondillante.

Le tableau reprend également les actions n'émergeant pas à l'appel à projet, c'est-à-dire ne demandant pas de sollicitations de l'État dans ce cadre mais s'inscrivant dans le programme. Y figurent également, les actions faisant l'objet depuis 2024, d'un financement pluriannuel de l'État (convention pluriannuelle d'objectifs). C'est le cas notamment du Programme de Réussite Éducative porté par le CCAS.

Pour l'année 2025, l'enveloppe de l'État pour cette programmation sociale est de 359 000 €. Cette enveloppe est en baisse de 39 000 € par rapport à 2024 et de 90 900 € par rapport à 2023.

A ce jour, les arbitrages de l'État concernant l'affectation de cette enveloppe aux différents projets proposés ne sont pas encore connus.

Le montant des subventions de la Ville en matière de politique de la Ville est identique à 2024.

Le tableau annexé à la présente délibération reprend soit de subventions affectées pour les actions Contrat de Ville, soit des valorisations d'une partie des subventions de fonctionnement et ont été inscrites au budget primitif 2025.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le programme des actions 2025 du Contrat de Ville énumérées ci-dessus, les sommes allouées par la commune ayant été inscrites au budget de l'exercice 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD